



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2019-547

Objet : Rue de la Porte – Rue des Fontaines Feuillées – Rue de la Touche
Circulation alternée (par panneaux B15/C18)
Stationnement interdit au droit du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1 – 8^{ème} partie
« signalisation temporaire »,

Vu la demande en date du 30 septembre 2019, présentée par l'entreprise Ineo Infracom –
5 rue Ampère – 44242 La Chapelle sur Erdre, afin d'effectuer des travaux de reprise
d'un armement d'appui,

Considérant qu'il y a lieu, rue de la Porte, Rue des Fontaines Feuillées, Rue de la Touche,
d'alterner la circulation (par panneaux B15/C18) et d'interdire le stationnement des véhicules
à compter du lundi 14 octobre 2019 à partir de 8 h 00 et ce jusqu'à la fin des travaux
(environ 4 semaines),

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus,
rue de la Porte, Rue des Fontaines Feuillées, Rue de la Touche, la circulation sera alternée
et le stationnement des véhicules sera interdit, à compter du lundi 14 octobre 2019 à partir
de 8 h 00 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 4 semaines).

ARTICLE 2 : L'entreprise Ineo Infracom sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation
et la protection du/des chantier(s). Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation
nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa
responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la
Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services,
le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun
en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 1^{er} octobre 2019

Pour le Maire,

Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale déléguée
à la Circulation et au Stationnement



P/o. Le Directeur des Services Techniques
De l'Aménagement et du Patrimoine
Christian Bourgeon